LA CHAPELLE DEVANT BRUYERES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Août 2021**

Etaient présents : Mrs J. VALANCE, P. ANTOINE, E. COLLIN, F. DURRMANN, S.DIEUDONNE, J.CLAUSS, E.GROSDIDIER, M.JACQUEL, Mmes F. MICHEL, A. JOUSSE.

Excusés : S.GERARD (procuration à J.VALANCE), P.MAUCHAMP (procuration à E.GROSDIDIER), C.AUBERT (procuration à F.MICHEL), A.DESCHAMPS, C.BOULAY.

Secrétaire de séance P.ANTOINE.

**Approbation du Compte de Gestion de dissolution 2020 du budget annexe Assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée la délibération du 06 décembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal décidait de dissoudre le budget annexe de l’assainissement suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Monsieur le Maire présente à l’assemblée le compte de gestion de dissolution 2020 de l’assainissement transmis par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de dissolution du budget annexe Assainissement pour l’exercice 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion de dissolution 2020.

**Affouages : modalités de l’exploitation et désignation des garants.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Destine le produit des coupes des parcelles 16 et 20 de la forêt communale à l’affouage sur pied.

- Demande à l’O.N.F. la délivrance de permis d’exploiter.

- Fixe le volume estimé à 175 m3.

- Fixe le tarif à 14.50 € le stère plus les frais d’abattage pour les arbres d’un diamètre supérieur à 37.5 cm.

- Arrête le règlement d’affouage joint à la présente délibération.

- Désigne comme garants, avec leur accord :

 - Monsieur François DURRMANN

 - Monsieur Joffrey CLAUSS

 - Monsieur Pascal ANTOINE

**Approbation du Document Unique d’évaluation des risques professionnels et du Programme Annuel de Prévention.**

La commune de La Chapelle-devant-Bruyères s’est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l’étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d’évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l’année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l’avis du Comité Technique/CHSCT chaque année.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

* Approuve le Document Unique d’évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

**Recrutement de l’employée communale de l’Agence Postale en Contrat à Durée Indéterminée.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la durée des contrats successifs qui ne peuvent excéder un total de six années, il est établi un contrat à durée indéterminée pour l’employée de l’Agence Postale Communale.

**Modification des statuts du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération en date du 23 juin 2021 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges, approuvant la modification des Statuts, tels que rédigés,

Considérant les possibilités d’interventions du SDEV dans le domaine de la Transition Energétique,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

approuve la modification des Statuts du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges, tels que présentés.

**Société Publique Locale SPL-XDEMAT :Examen du rapport de gestion du Conseil d’administration.**

Vu le rapport de gestion du Conseil d’administration de la société SPL-XDEMAT,

Le Conseil municipal, après examen, décide d’approuver le rapport de gestion 2020 du Conseil d’administration, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

**Travaux de mise en accessibilité du bâtiment Maire-Ecole: Demande de subvention au titre de la DETR, DSIL, au Conseil Départemental, à la Région Grand Est, à la Communauté d’Agglomération de Saint-Dié au titre du Fonds de Concours.**

Suite aux modifications apportées au projet d’accessibilité du bâtiment Maire-Ecole, il convient de faire à nouveau des demandes de subvention auprès des organismes cités ci-dessus.

Le nouveau programme de l’opération s’établit comme suit :

Rénovation énergétique et réaménagement de la Mairie : Les services de la Mairie seront au rez-de-chaussée, et à l’étage, création d’un logement.

Remise en état de la toiture et isolation extérieure du bâtiment.

Création d’une extension de plein pied pour accueillir la mairie (structure 100% bois).

Création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite (école et mairie).

Création d’une chaufferie bois.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 628 635 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DONNE son accord pour la réalisation des travaux de restructuration-extension du bâtiment Mairie-Ecole.

SOLLICITE une subvention auprès des organismes cités ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières.**

Le Maire fait part au Conseil municipal d’une motion de la Fédération nationale des communes forestières.
CONSIDERANT :
- Les décisions inacceptables du Gouvernement d’augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

-L’engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes Forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

-L’impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

-Les incidences sérieuses sur l’approvisionnement des entreprises de la filières bois et des emplois induits de ce secteur,

-Les déclarations et garanties de l’Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l’avenir des territoires, la transition écologique et «énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,
**La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d‘administration le 24 juin,**
• **EXIGE** :
- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d’Objectifs et de Performance Etat-ONF.
• **DEMANDE :**
- Une vraie ambition politique de l’Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l’ONF face aux enjeux auxquels la
forêt doit faire face.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité,
• APPROUVE et VOTE POUR la motion de la Fédération nationale des communes forestières.

**Vente de terrain.**

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et une abstention,

Accepte l’offre de Monsieur Joël QUIBEUF, propriétaire du camping Les Pinasses, d’acquérir le terrain cadastré section A n° 151, lieu-dit Le Golé, d’une superficie de 2 080 m2.

Autorise le Maire à signer l’acte notarié à intervenir, ainsi que toutes pièces relatives à cette transaction.

**Autorisation pour l’installation d’un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Hivory, domiciliée 124 Boulevard de Verdun

92400 COURBEVOIE pour les besoins de son activité, souhaite installer un relais téléphonie (opérateur SFR) sur une parcelle dans les emprises d’un terrain communal lieu-dit La Tête de Colimont n°1079.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide :

- D’approuver la demande de la Société Hivory d’installer un relais téléphonie lieu-dit La Tête de Colimont n°1079.

- D’autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Informations**

**Droit de préemption urbain.**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

1 route de la Carrière (bâti).

155 Grande Rue-Yvoux (bâti).

265 route de Laveline (bâti).

Derrière le Moulin (non bâti)

Au Doire (non bâti)

967 route Devant le Cours (bâti)

**Opération brioches par l’Adapei88.**

La participation de la commune se fera par un don de 50 € au profit de l’Adapei88.

Vu pour être affiché le 06 septembre 2021, conformément aux prescriptions de l’article L.2121.25 du C.G.C.T.

La Chapelle, le 06 septembre 2021

Le Maire

============================================================================================